

OUVRE-MOI LA PORTE



Vol. 22, No.2

7 avril 2020



MESSAGE DU MAIRE

Bonjour,

En cette période difficile il faut se serrer les coudes et respecter toutes les consignes dictées par nos gouvernements provincial et fédéral. Il faut rester à la maison et assurer les règles de distanciation et d'hygiène c'est la seule façon que nous allons vaincre le virus.

Pour notre part nous continuons à effectuer les tâches municipales mais de différentes façons. Nos rencontres sont faites en appel conférence. Nos employés de bureau font du télétravail. Les employés de voirie demeurent disponibles pour répondre aux différentes demandes urgentes. Nous continuons à recevoir les appels et tentons de répondre le plus rapidement possible.

Nous avons préparé des mesures à suivre en mesure d'urgence pour la venue possible d'inondations. Nous souhaitons ne pas avoir à les utiliser. Vous pourrez en prendre connaissance en communiquant avec les personnes de l'administration municipale.

Nous savons déjà que les travaux de remplacement des pompes en alimentation d'eau prévus au printemps pourraient être réalisés sous

peu. Nous vous informerons rapidement du développement dans ce dossier.

Nous vous demandons de vous inscrire au système de télécommunication municipal en place sur notre site pour être avisé sur le champ (voir procédure en page 2).

Plusieurs autres travaux seront décalés. Il faut être patient et s'assurer que la période de pause soit plus courte en respectant les directives émises en fonction du COVID-19.

Nous avons adopté une mesure exceptionnelle pour les 2^e et 3^e versements de taxes. Nous allons permettre que ceux-ci soient retardés de 2 mois sans pénalité. Donc le paiement de mai sera remis en juillet et celui d'août en octobre. Si vous avez envoyé des chèques postdatés vous devez aviser la municipalité si vous désirez qu'ils soient retenus pour 2 mois additionnels. Dans le cas contraire ils seront encaissés en date prescrite au début d'année.

Pour l'instant aucune rencontre publique d'aucune sorte n'est permise avant le 13 avril et cette date pourrait être prolongée. Soyez-en avisé. Bonne lecture !

Christian Pilon, Maire

Heures d'ouverture du bureau municipal
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et 13h à 16h
Vendredi : fermé



Heure de tombée
pour la prochaine parution
Lundi le 1^{er} juin 2020 à 12h

TABLE DES MATIÈRES

Message du Maire.....	1
Solidarité des citoyens de Plaisance	2
Appels systématisés Telmatik	2
Les roseaux communs	3
Collecte des matières compostables	3
L'entretien printanier de votre terrain	4
Feux d'artifices – Permis obligatoire	4
Abri d'auto temporaire	4
Balayage de votre entrée privée	4
Balayage des rues de la municipalité.....	4
Travaux de rénovation – Subventions MRC .	5
Une opportunité de planter des arbres	5
Vie paroissiale - Fabrique.....	5
Mon village/Ma fierté.....	5
Un peu de civisme... ..	6
Un mot du Maire en situation exceptionnelle	6
Soutenons et développons le bénévolat.....	7
Questionnaire à compléter	8

SOLIDARITE DES CITOYENNES ET DES CITOYENS DE PLAISANCE

Considérant la progression de la pandémie COVID-19 au Québec, mais également, dans la région de l'Outaouais, la MRC de Papineau juge opportun de sensibiliser les citoyennes et les citoyens du territoire

au respect des directives émises par le Premier ministre, monsieur François Legault. **Il est primordial de les appliquer pour assurer votre santé, celle de votre voisinage, votre famille, vos amis et celle des professionnels de la santé qui risquent leur vie pour soigner les gens de notre communauté.** Ainsi, nous encourageons les personnes âgées de 70 ans et plus à demeurer à la maison. De plus, nous vous demandons d'éviter les rassemblements de plus de deux personnes. Il s'agit d'une période difficile pour tous et chacun. Nous en sommes bien conscients. Ensemble, nous y arriverons car les citoyennes et les citoyens de Plaisance sont reconnu(e)s pour être solidaires, persévérant(e)s et combattif(ves) !

Par ailleurs, nous profitons de l'occasion pour vous transmettre à nouveau les informations privilégiées par le Gouvernement concernant le sujet : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>. Pour toute personne souhaitant obtenir de l'information, notamment sur les symptômes du virus, veuillez composer le **1 877 644-4545** ou le **(819) 644-4545**.

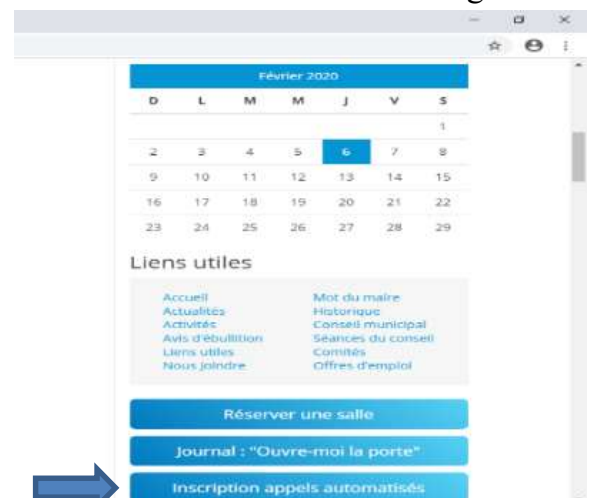


Je m'inscris



APPELS SYSTÉMATISÉS TELMATIK

La municipalité de Plaisance a acquis un système téléphonique automatisé. Ce système sera d'une précieuse aide pour vous joindre citoyens et citoyennes. Le système téléphonique permettra de vous appeler, texter ou vous envoyer un courriel lors de situations urgentes ou qui nécessitent une information immédiate ex : inondations, avis d'ébullition d'eau, etc... Lors de ces situations vous recevrez l'information selon votre choix de communication. De cette façon vous serez mis au courant rapidement de la situation qui vous concerne. Pour ce faire nous avons besoin de connaître vos informations. Vous pouvez le faire en remplissant le formulaire en ligne sur le site web de la municipalité au www.ville.plaisance.qc.ca au bas de la page principale (voir image) vous retrouverez l'onglet « Inscription appels automatisés » appuyez une fois et vous accéderez directement au formulaire à compléter.



LA MUNICIPALITÉ ENTAME UNE LUTTE AUX ROSEAUX COMMUNS

Au cours de la prochaine saison estivale, vous constaterez des travaux en bordure du réseau routier sur le contrôle des roseaux communs sur le territoire de la municipalité. Il s'agit d'un projet conjoint avec les municipalités voisines de Papineauville et de Lochaber bénéficiant d'une aide financière représentant 80% des coûts, et possiblement avec d'autres municipalités localisées sur la route 148. Le roseau commun est considéré comme une plante envahissante envers la protection de notre environnement. Le roseau commun affecte particulièrement la biodiversité autant de la flore, que la faune et l'agriculture et, envahit toute végétation naturelle sur les propriétés. D'ailleurs, le Parc National de Plaisance a déjà entamé depuis quelques années cette lutte sur son propre territoire.



Si vous pensez avoir des roseaux sur votre terrain, assurez-vous qu'il s'agit bien du roseau commun. La meilleure saison pour bien le reconnaître s'étend d'août à octobre. Une bonne technique est de le tondre régulièrement jusqu'à son élimination. Ceci peut prendre plusieurs années. Votre aide sera précieuse sur votre terrain. Une fois coupé, nettoyez vêtements et machineries sur place. Il ne faut jamais le transporter ailleurs de l'endroit où vous l'avez trouvé, il faut éviter de le disséminer. Pour toutes informations supplémentaires, veuillez communiquer avec Pierre Villeneuve au service d'environnement au 819 427-5363 poste 2609 ou par courriel urbaniste@villeplaisance.com

COLLECTE DES MATIÈRES COMPOSTABLES BACS BRUNS- PERIODE ESTIVALE - TRUCS AT ASTUCES

Odeurs, mouches et vers blancs

-Utilisez des sacs de papier *Sac au sol* dans le contenant de cuisine ou dans le bac roulant ou bien mettre les matières compostables en papillote dans du papier journal.

-Enveloppez vos restes de viande, de volaille ou de poisson en papillote dans du papier journal avant de les mettre dans le bac. Vous pouvez aussi les mettre au frais ou les congeler jusqu'au jour de la collecte.

-Alternez vos restes de table avec des matières sèches dans le bac (essuie-tout, papiers mouchoirs, journal, cartons souillés, etc.).



-Gardez votre bac roulant à l'abri du soleil, le couvercle fermé, et sortez-le à la rue toutes les semaines, peu importe la quantité de matières qui s'y trouvent.

-Vous pouvez rincer le bac et le contenant de cuisine avec de l'eau et un détergent doux ou du vinaigre.

-Aspergez les vers blancs avec de l'eau chaude, du sel ou un mélange d'eau et de vinaigre pour les éliminer.

-Saupoudrez un peu de chaux ou de bicarbonate de soude dans le bac.

LOQUET NOIR DU BAC BRUN



À l'arrivée du printemps, les petits animaux sauvages sont de beaucoup plus présents. En conséquence, il est recommandé d'enclencher le loquet (barrure) noir intégré au bac brun pour les matières compostables pour la période estivale. L'application d'une crème au menthol autour du couvercle du bac permet d'éloigner les petits animaux sauvages. Si vous ne retrouvez plus le loquet après le passage de l'hiver, veuillez nous contacter et nous installerons un nouveau loquet sur votre bac.

L'ENTRETIEN PRINTANIER DE VOTRE TERRAIN

Dès l'arrivée du printemps, le site de compostage de la municipalité sur la rue Legault est ouvert pour vos résidus verts, tels que ; Les résidus de la coupe du gazon, de jardinage et d'aménagement paysager, les plantes domestiques, les feuilles mortes, les rameaux de cèdres résultant de leur taille, les branches d'arbres attachées dont le diamètre ne dépasse pas 10 cm



(4 pouces) et 1,20m (4 pieds) de longueur. **Veillez nous contacter avant d'apporter vos résidus verts afin de vous donner accès au site de compostage.** Sachez que les résidus de la coupe du gazon séchés sur la pelouse constituent un excellent engrais naturel sans pesticides. Si vous avez de plus petites quantités de résidus verts, elles peuvent aussi être déposés dans le bac roulant brun à compost ou dans des sacs de papier compostables seulement. Un maximum de trois (3) sacs est permis par collecte. Lors de cette collecte les petites branches d'arbres d'un diamètre ne dépassant pas 12 mm (1/2 pouce) sont acceptées. Laissez sécher vos feuilles ou votre herbe avant de les mettre dans le bac, car elles peuvent dégager une forte odeur d'ammoniaque. La terre, le sable le gravier, les excréments et litières d'animaux ne sont pas des matières acceptées.



FEUX ARTIFICES- PERMIS OBLIGATOIRE

Un permis est obligatoire pour la tenue d'une activité de feux d'artifices à des fins privées et publiques. Particulièrement, les sites de feux d'artifices devront être à minimum de 30 mètres (100 pieds) de tous bâtiments et arbres, soient des recommandations du ministère de la sécurité publique. De plus, les feux d'artifices comprenant plus 50 pièces pyrotechniques devront être tenus sous la supervision d'une personne détenant un certificat d'artificier. La demande de permis doit être déposé auprès du directeur du service incendie au moins 15 jours avant la tenue de votre activité de feux artifices.

ABRI D'AUTO TEMPORAIRE : À cause de la pandémie du COVID-19 qui a généré une situation exceptionnelle, la municipalité de Plaisance reportera la période permise pour les abris d'auto temporaire jusqu'au 1^{er} mai 2020.



BALAYAGE DE VOTRE ENTRÉE PRIVÉE - COLLABORATION OBLIGE

Avec le printemps qui se pointe, il est important de rappeler la procédure pour ramasser le sable et ainsi embellir rapidement notre milieu plaisancien. Au même titre que les années antérieures, nous vous demandons de le balayer dans les abords de votre propriété en faisant des tas pour faciliter l'embarquement par nos employés. Comme d'habitude votre collaboration s'impose pour un nettoyage



efficace. Merci d'être des citoyens(nes) responsables et vigilants pour se donner ensemble un environnement propre et attrayant. L'unité d'action demeure toujours la condition gagnante pour obtenir des résultats significatifs. Rappelons-nous que notre marque de commerce repose toujours sur le récréotouristique pour se démarquer et faire bouger notre économie locale.



BALAYAGE DES RUES DE LA MUNICIPALITÉ : Le balayage des rues de la municipalité se fera dans les prochaines semaines. Un appel systématisé sera fait pour vous avisez lorsque les travaux débiteront. Inscrivez-vous sur notre site afin d'être informer (voir la procédure à la page 2).

TRAVAUX DE RÉNOVATION – SUBVENTIONS - MRC DE PAPINEAU



Ils existent deux programmes de subventions pour des travaux de rénovation de résidence. Le Programme RénoRégion s'adresse aux propriétaires-occupants d'une résidence dont la valeur uniformisée est de 115 000\$ et moins, soit pour des travaux, tels les murs extérieurs, toiture, fenêtres, fondation, système électrique, plomberie, sécurité incendie. Tandis que le Programme d'Adaptation de Domicile offre une aide financière aux personnes à mobilité réduite afin qu'elles puissent améliorer l'accessibilité de leur logement et l'adapter à leurs besoins. Pour toutes informations, veuillez contacter François Rieux, au 819-308-3222.

UNE OPPORTUNITÉ CONDITIONNELLE POUR PLANTER DES ARBRES

Selon l'évolution de la situation de la COVID-19 et conditionnellement à leur disponibilité auprès du ministère des forêts du Québec, la M.R.C. de Papineau prévoit mettre encore cette année, à la disposition de la municipalité une réserve intéressante de petits arbres pour plantation.



Procédure pour vous soumettre vos réservations :

Si vous êtes intéressés à réserver une quantité d'arbres, veuillez rejoindre, d'ici le 30 avril, Pierre Villeneuve au 819 427-5363 poste 2609 ou par courriel à urbaniste@villeplaisance.com. Les essences et quantité d'arbres peuvent varier selon les disponibilités, ainsi votre demande pourra être ajustée en fonction d'une juste répartition.

VIE PAROISSIALE - FABRIQUE

Fermeture de l'église Suivant les directives du diocèse et de la Santé Publique, les églises sont temporairement fermées jusqu'à nouvel ordre; donc pas de célébrations, funérailles, baptême ou mariage.



Vente de garage / Route 148 en Folie À cause de la pandémie, la MRC ainsi que les municipalités participantes, ont décidé d'annuler la 148 en Folie prévue pour le 16 et 17 mai. Cet événement est reporté à la grande fin de semaine de septembre, soit le 5-6 septembre.

Financement 2020 / Dîme La fermeture temporaire de l'église et l'annulation de la 148 en Folie auront un impact sur le financement de l'église. L'assureur nous oblige à chauffer et maintenir les églises même en étant fermées. Notre église a besoin d'un entretien régulier, en raison de son âge, afin de conserver ce joyau de notre municipalité. Les montants suggérés pour la dîme n'ont pas changé, soit: \$35 par personne seule et \$70 par famille et peut se faire en ligne via le site du diocèse de Gatineau. Vous pouvez aussi attendre la réouverture de l'église pour déposer directement la dîme. Un reçu pour fins d'impôt vous sera remis pour toute contribution de 20,00\$ ou plus. Merci à l'avance pour votre habituelle générosité pour l'entretien de notre/votre église.
André Lafond, président de la fabrique de Plaisance (819) 427-6160

MON VILLAGE / MA FIERTÉ L'activité d'entraide qui devait avoir lieu le 30 mai est remise à une date ultérieure vue la situation actuelle du COVID-19. Nous vous tiendrons au courant de la date dès que possible. Les panneaux du circuit patrimonial seront installés bientôt. Les feuillets du circuit sont prêts et seront distribués aux endroits suivants :



Après la mise en page et l'approbation du conseil municipal, un document pour les nouveaux arrivants sera disponible. J'attire votre attention sur l'inscription des bénévoles dans ce « OUVRE MOI LA PORTE ». Je crois qu'il est très important de se mobiliser et de travailler ensemble pour monter cette liste de disponibilité. Que ce soit pour du bénévolat spontané ou une plus grande implication. Que vous soyez déjà bénévole ou non. C'est le temps d'être pro actif, surtout dans des situations exceptionnelles comme celle que nous vivons présentement. Merci au comité : A. Labrosse, J. Fouillet, D. Fontaine, B. Breton, D. Legault, M. Deschenes, W. St. Amand.
P.S. : En terminant merci à tous ceux qui se promène avec "pitou" et qui ramasse leur carte de visite.
Micheline Cloutier



UN PEU DE CIVISME...

Des gens de notre municipalité ont jeté des ordures en bonne quantité dans les fossés en y laissant même des pièces d'identité... Nous vous demandons, par respect pour tous, de ne pas jeter vos rebus de cette façon, soyez sensé ! Merci !

UN MOT DE VOTRE MAIRE EN SITUATION EXCEPTIONNELLE – COVID-19

Bonjour citoyens et citoyennes de Plaisance, étant donné la situation exceptionnelle que nous vivons tous et toutes présentement, j'ai décidé de m'adresser à vous, de façon sécuritaire, tel que prévu par notre gouvernement provincial.

Premièrement, j'espère que chacun et chacune d'entre vous se porte bien ainsi que vos familles et amis. Il est primordial pour rester en santé d'appliquer les directives émises par le Premier Ministre François Legault et ainsi protéger celle de votre voisinage, votre famille, vos amis et celle des professionnels de la santé qui risquent leur vie pour soigner les gens de notre communauté. Nous demandons aux personnes âgées de 70 ans et plus à demeurer à la maison. De plus, nous vous demandons d'éviter les rassemblements de plus de deux personnes. Il s'agit d'une période difficile pour tous et chacun. Nous en sommes bien conscients.

La municipalité suit, elle aussi, les consignes de distanciation et de protection de ses employé(e)s, ses élu(e)s et ses citoyens et citoyennes en fixant des horaires de travail pour les employés des travaux publics et le télétravail pour les employé(e)s de l'administration municipale. Vous pouvez quand même les rejoindre par téléphone et par courriel. Les différents services sont toujours en fonction. Pour ce qui est des réunions avec les élu(e)s, elles se font par appels conférences. Soyez assuré, que nous demeurons toujours en communication afin d'assurer le bon fonctionnement de notre municipalité. Vu la situation exceptionnelle qui perdure, certains travaux prévus au printemps devront probablement être reporté, nous vous tiendrons au courant selon l'évolution de la situation.

Merci de respecter les règles... Ensemble, nous y arriverons car les citoyens et les citoyennes de Plaisance sont reconnu(e)s pour être solidaires, persévérant(e)s et combatifs(ves) !

Christian Pilon
Maire



SOUTENONS ET DÉVELOPPONS LE BÉNÉVOLAT À PLAISANCE

- Le bénévolat a un impact certain sur la qualité de vie de la communauté.
- Il facilite la qualité de vie des citoyens.
- Il permet d'offrir des services que l'on ne pourrait se payer autrement.
- Il améliore le capital social en développant le sentiment d'appartenance et de responsabilité sociale.
- Il facilite le développement du capital humain en permettant aux individus de s'intégrer à leur milieu.
- Il forme des citoyens dynamiques et crée des liens sociaux.

Ainsi naissent des projets collectifs et les citoyens se mobilisent autour de ces projets.

ENSEMBLE, NOUS IRONS PLUS LOIN

La municipalité de Plaisance désire connaître les bénévoles de son territoire. Elle invite donc tous les citoyens et citoyennes à répondre à un sondage que vous soyez déjà bénévole ou que vous désiriez vous impliquer. Nous aimerions connaître vos habiletés, votre disponibilité. À cet effet, un choix vous est proposé. Il suffit de cocher vos intérêts pour le bénévolat.

Une réponse avant le 1er mai serait très appréciée.

IMPORTANT :

- Voir le questionnaire au verso.
- Remettre à la municipalité (dans la boîte à suggestion dans le portique) ou
- par courriel à : info@villeplaisance.com

- Par la poste
Municipalité de Plaisance
a/s Comité Mon village / ma fierté.
275, rue Principale
Plaisance (Québec) J0V 1S0

QUESTIONNAIRE À COMPLÉTER AU VERSO

NOM : _____ PRÉNOM : _____

TÉL. : _____ COURRIEL : _____

DISPONIBILITÉ :

Semaine : _____ OU FIN DE SEMAINE :

MOMENT DE LA JOURNÉE : AM
PM
SOIRÉE

- POLITIQUE FAMILIALE
- BIBLIOTHÈQUE
- CORPORATION NORTH NATION MILLS
(chute de Plaisance)
- COMITÉ DU CIMETIÈRE
- FABRIQUE DE PLAISANCE
- COMITÉ DE LITURGIE
- COMITÉ DÉVELOPPEMENT ET PAIX
- CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE
L'ÉCOLE
- ASSOCIATION DES POMPIERS
VOLONTAIRES
- COMITÉ DES MESURES D'URGENCE
- COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- CLUB DE PÉTANQUES
- COMITÉ MON VILLAGE, MA FIERTÉ
- CHORALE DE PLAISANCE
- ASSOCIATION DES LOISIRS
- LE MONARQUE
- CHEVALIERS DE COLOMB
- ASSOCIATION DES RIVERAINS DE LA
SEIGNEURIE PAPINEAU

- LES AMIS DU PARC DE PLAISANCE
- LE CLUB DE L'AMITIÉ (FADOQ)

ÉVÉNEMENTS ANNUELS

- JOURNÉE HIVERNALE AU PARC DE
PLAISANCE (janvier)
- GALA DES POMPIERS (mars)
- RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES
(mai)
- LA 148 EN FOLIE (mai)
- LA JOURNÉE D'ENTRAIDE (juin)
- VÉLO DÉCOUVERTE (juin)
- RIBFEST (août)
- FÊTE PATRONALE DE MARIE (août)
- FESTIVAL DE L'ARGILE (septembre)
- HALLOWEEN (octobre)
- BINGO DE DINDES (novembre)
- NOËL DES ENFANTS (décembre)
- PARADE DES TRACTEURS ILLUMINÉS
(décembre)